

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2012 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 6 février 2012 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, André Tousignant, Stanley Boucher, Michèle Thériault, Kevin Mackey et Michel Choquette sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

Madame la mairesse tient à féliciter, en son nom et aux noms des membres du conseil, le conseiller Kevin Mackey pour sa nomination au poste d'entraîneur chef des Gaiters de l'Université Bishops.

2012-02-20 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal:**
 - 3.1 Séance ordinaire du 9 janvier 2012
- 4. 1^{ère} période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune
- 6. Information au conseil et correspondance**

Dépôt la liste de correspondance au 31 janvier 2012
- 7. Rapports des comités**
 - 7.1 Finances – Subventions :
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer
 - 7.1.2 Rapport financier (Aucun)
 - 7.2 Autres comités :
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
 - 8.1 Résolutions à adopter :
 - 8.1.1 Contribution pour l'année 2012 – Bibliothèque publique de l'Estrie
 - 8.1.2 Contribution pour l'année 2012 – Chambre de Commerce du Haut Saint-François
 - 8.1.3 Contribution pour l'année 2012 – Journal Le Haut Saint-François
 - 8.1.4 Contribution pour l'année 2012 – Croix-Rouge canadienne
 - 8.1.5 Travaux de rénovation à l'hôtel de ville – transfert du surplus accumulé non-affecté
 - 8.1.6 Formation de Jean Grenier et de Sylvain Lapointe – permis de conduire classe 3
 - 8.1.7 Adhésion 2012 à la COMBEQ – Marc Bernier
 - 8.1.8 Congrès de la COMBEQ les 26, 27 et 28 avril 2012 – Marc Bernier
 - 8.1.9 Entente de service pour l'année 2012 – firme Monty Coulombe
 - 8.1.10 Annulation du règlement d'emprunt no. 548 et financement temporaire qui correspond à la subvention du PIQM
 - 8.1.11 Autorisation d'utiliser les dépôts à terme au besoin en attendant l'emprunt temporaire

- 8.1.12 Déclaration de la semaine de la persévérance scolaire
- 8.1.13 Approbation du budget 2012 – Société d'habitation du Québec (O.M.H)
- 8.1.14 Acceptation de l'avant-projet de lotissement du prolongement de la rue Georges
- 8.1.15 Achat d'un colorimètre

9. Adoption des règlements

Aucun

10. Avis de motion à donner –

10.1 Pour abroger le règlement no. 549 – déterminer la vitesse sur le réseau routier municipal

11. Varia affaire nouvelle

Aucune

12. 2ième période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour)

13. Levée de la séance ordinaire

14. Prochaine séance ordinaire : Lundi le 5 mars 2012 à 19 h 30

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2012 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2012-02-21

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2012 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 40)

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)

Procédure à suivre pour poser une question

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Bertrand Ash: Donne un compte rendu de la course de VTT et remercie tous les bénévoles qui ont travaillés à cette activité

Madame Maryse Labonté: Remercie monsieur Bertrand Ash pour l'organisation de cette activité.

Madame Pierrette Hardy: Demande si les barrières dans les pistes cyclables seront changées pour que les VTT ne puissent plus circuler sur les pistes.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19H45.

6.

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de correspondance en date du 31 janvier 2012.

7.1.1.

2012-02-22 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du **31 janvier 2012** au montant de **60,463.52 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2

RAPPORT DES COMITÉS :

Madame la mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant le projet de la Maison de fin de vie à Mégantic;
- Donne un compte rendu de la réunion de la MRC – différentes modifications au schéma et la réglementation sur le projet des éoliennes.

Madame Diane Talbot : Donne un compte rendu de la fête du 100^{ième} anniversaire de la Ville d'East Angus.

Monsieur André Tousignant :

- Le dossier de l'internet haute vitesse est au point fixe;
- Donne un compte rendu du comité de la sécurité publique;
- Le dossier Sentinelle sera géré dans le futur par la S.Q. du bureau de Montréal et le nom sera «les cadets de la SQ ».

Monsieur Stanley Boucher :

- Donne un compte rendu de l'O.M.H. et de la bibliothèque;
- Mentionne qu'il assistera à une rencontre sur la gestion des matières résiduelles le 21 février 2012 à Sherbrooke.

Madame Michèle Thériault :

- Mentionne que le MTQ a donné la réponse concernant notre règlement de la vitesse sur notre réseau routier;
- Le comité de la voirie a étudié la planification des travaux pour l'année 2012;
- Au journal communautaire, monsieur Jean-Yves Pilote a donné sa démission comme président du journal et sera remplacé par madame Colette Pomerleau.

Monsieur Kevin Mackey : Mentionne que le Carnaval a été un succès et remercie les membres du conseil et les bénévoles qui ont contribué à l'organisation.

Monsieur Michel Choquette : Donne un compte rendu de la liste des permis émis dans les 3 dernières années et un suivi du comité d'urbanisme.

8.1.1

2012-02-23 CONTRIBUTION POUR L'ANNÉE 2012 – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE L'ESTRIE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une entente avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie le 31 janvier

2008 et que celle-ci se renouvelle automatiquement et que la contribution annuelle est basée sur le nombre d'habitants;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le paiement de la contribution annuelle pour l'année 2012 au montant de 12,375.36 \$ taxes incluses

Poste budgétaire : 02-702-30-529

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2012-02-24 ^{8.1.2} **CONTRIBUTION POUR L'ANNÉE 2012 – CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT SAINT-FRANÇOIS :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner est membre de la Chambre de Commerce du Haut Saint-François;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le paiement de la contribution annuelle pour l'année 2012 au montant de 115.00 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 02-130-00-494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2012-02-25 ^{8.1.3} **CONTRIBUTION POUR L'ANNÉE 2012 – JOURNAL DU HAUT SAINT-FRANÇOIS :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner doit publier à chaque année des avis publiques, des règlements ou autres articles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité paie une contribution annuelle au journal pour les espaces qu'elle a besoin pour ses publications et aussi les publications des organismes communautaires;

CONSIDÉRANT QUE le journal est distribué gratuitement sur le territoire d'Ascot Corner;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le paiement de la contribution annuelle pour l'année 2012 au montant de 3,037.10 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 02-190-00-345

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2012-02-26 ^{8.1.4} **CONTRIBUTION POUR L'ANNÉE 2012 – CROIX ROUGE CANADIENNE :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une entente avec la Croix-Rouge canadienne pour les mesures d'urgence et que celle-ci est basée sur une contribution annuelle selon la population;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité

d'Ascot Corner accepte et autorise le paiement de la contribution annuelle pour l'année 2012 au montant de 414.15 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 02-290-00-964

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2012-02-27 8.1.5 **TRAVAUX DE RÉNOVATION À L'HÔTEL DE VILLE – TRANSFERT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON-AFFECTÉ :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé aux travaux de rénovation à l'intérieur de l'hôtel de ville et que le coût des travaux était payé à même le surplus accumulé non-affecté;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le transfert au montant de 15,386.49 \$ à partir du surplus accumulé non-affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2012-02-28 8.1.6 **FORMATION DE MESSIEURS JEAN GRENIER ET SYLVAIN LAPOINTE – PERMIS DE CONDUIRE CLASSE 3 :**

CONSIDÉRANT QU' il serait préférable que tous les employés journaliers possèdent leur permis de conduire classe 3 afin d'être en mesure de conduire le camion lorsque requis;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que messieurs Jean Grenier et Sylvain Lapointe suivent le cours de conduite afin d'obtenir le permis de classe 3 et autorise les frais au montant de 1,050.00 \$ plus taxes chacun, incluant la location du camion pour la formation et l'examen à la SAAQ.

Poste budgétaire : 02-320-00-454

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2012-02-29 8.1.7 **ADHÉSION 2012 À LA COMBEQ – MARC BERNIER :**

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'adhésion 2012 pour monsieur Marc Bernier à la COMBEQ est à échéance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le renouvellement de l'adhésion 2012 à la COMBEQ pour monsieur Marc Bernier au montant de 265.00 \$.

Poste budgétaire : 02-610-00-494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2012-02-30 8.1.8 **CONGRÈS DE LA COMBEQ LES 26, 27 ET 28 AVRIL 2012 – MARC BERNIER :**

CONSIDÉRANT QU' il est convenu que monsieur Marc Bernier assiste à chaque année au congrès de la COMBEQ et que ses dépenses lui soient remboursées selon la politique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise monsieur Marc Bernier à assister au congrès de la COMBEQ les 26, 27 et 28 avril 2012 et que les frais d'inscription, d'hébergement et de déplacement lui soient remboursés. Estimation des coûts 1500.00 \$.

Poste budgétaire : 02-610-00-454

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2012-02-31 ^{8.1.9} **ENTENTE DE SERVICE POUR L'ANNÉE 2012 – FIRME MONTY COULOMBE :**

CONSIDÉRANT QUE chaque année il faut renouveler l'entente pour les services juridiques de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le renouvellement de l'entente pour les services juridiques avec la firme Monty Coulombe et que le service première ligne au montant de 500.00 \$ plus taxes soit payé.

Poste budgétaire : 02-160-00-412

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2012-02-32 ^{8.1.10} **ANNULATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 548 ET AUTORISATION POUR UN FINANCEMENT TEMPORAIRE QUI CORRESPOND À LA SUBVENTION DU PIQM :**

CONSIDÉRANT QUE les discussions et la correspondance avec le service juridique du MAMROT, nous devons annuler le règlement d'emprunt numéro 548 et procéder par résolution pour du financement temporaire;

CONSIDÉRANT QUE pour acquitter des dépenses prévues et autorisées pour les travaux de mise aux normes des biodisques et du poste de pompage Blouin, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 425,000 \$ sur une période de 10 ans et toujours aux fins d'acquitter les dépenses prévues, le conseil municipal affecte la somme de 75,000 \$ en provenance du fonds général.

CONSIDÉRANT QUE durant le terme de l'emprunt, afin de s'acquitter du paiement des dépenses engagées relatives aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, la Municipalité utilisera la subvention du programme des infrastructures PIQM au montant de 425,000 \$ confirmé par la lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire monsieur Laurent Lessard.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner annule le règlement d'emprunt numéro 548 et autorise un emprunt temporaire de 425,000.00 \$ qui sera remboursé par la subvention du PIQM sur une période de 10 ans capital et intérêts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2012-02-33 8.1.11 **AUTORISATION D'UTILISER LES DÉPÔTS À TERME AU BESOIN EN ATTENDANT L'EMPRUNT TEMPORAIRE :**

CONSIDÉRANT QUE durant quelques semaines, le temps pour finaliser l'emprunt temporaire, on aurait la possibilité d'utiliser les dépôts à terme plutôt que la marge de crédit;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général à utiliser les dépôts à terme plutôt que la marge de crédit, mais lorsque le financement sera complété les sommes utilisées devront être remboursées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2012-02-34 8.1.12 **SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE :**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2006, différents partenaires estriens (la TECIÉ et son projet PRÉE) travaillent à la réussite éducative en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE durant la semaine du 13 au 17 février 2012, il y aura plusieurs activités mises de l'avant dans différents milieux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** par geste symbolique afin de témoigner de la solidarité régionale, le conseil de la municipalité d'Ascot Corner désigne la semaine du 13 au 17 février 2012 « Semaine de la persévérance scolaire ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2012-02-35 8.1.13 **APPROBATION DU BUDGET 2012 – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (O.M.H.) :**

CONSIDÉRANT QUE le budget 2012 a été approuvé par la Société d'habitation du Québec avec un déficit de 77,779 \$ avant la contribution de la S.H.Q. de 44,900 \$ ce qui donne un déficit à partager de 32,879 \$ et dont la contribution de la municipalité de 10% représente 3,288 \$ pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QU' il faut ajouter le coût estimé du financement à long terme pour l'année 2012 au montant de 2,082.00 \$ dont la contribution de 10% pour la municipalité est de 208.00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le budget 2012 de la Société d'habitation du Québec et autorise le versement pour l'année 2012 au montant de 3,496.00 \$.

Poste budgétaire : 02-690-00-963

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2012-02-36

8.1.14

**ACCEPTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT DU
PROLONGEMENT DE LA RUE GEORGES :**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Laflamme a déposé un avant-projet de lotissement numéro 2012-01, pour le prolongement de la rue Georges;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de cet avant-projet est seulement pour avoir l'accord de la municipalité sur le prolongement de la rue afin d'être en mesure de continuer les démarches d'achat des terrains, les plans avec les arpenteurs et les ingénieurs et les études avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'avant-projet de lotissement numéro 2012-01 en date du 6 février 2012 déposé par monsieur Jean-François Laflamme sur le prolongement de la rue Georges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2012-02-37

8.1.15

ACHAT D'UN COLORIMÈTRE :

CONSIDÉRANT QUE nos résultats de DCO et orthophosphate ne sont pas exacts parce que notre appareil est désuet;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les prix de deux fournisseurs pour l'achat d'un colorimètre : Anachemia Science 1,313.89 \$ et AESL Instrumentation inc. 1,599 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise l'achat d'un colorimètre portable DR / 890 au montant de 1,313.89 \$ de la Cie Anachemia Science.

Poste budgétaire : Fonds de roulement remboursable sur 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1

**AVIS DE MOTION – ABROGER LE RÈGLEMENT NO. 549 ET LE
REMPLETER PAR LE RÈGLEMENT NO. 549A - DÉTERMINER LES
LIMITES DE VITESSE SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL.**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Michèle Thériault qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 549A **pour abroger et remplacer le règlement no. 549** - déterminer les limites de vitesse sur le réseau routier municipal.

Selon l'article no. 445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

^{12.}
2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 40
(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde :

- Concernant des explications sur le règlement 549 – vitesse;
- Concernant la raison à laquelle la flèche sur le camion Ford 250 n'est jamais baissée;
- Concernant l'avantage que la SQ s'occupe du projet Sentinelle;
- Concernant l'O.M.H;
- Concernant l'endroit où était le bonhomme Carnaval.

Madame Pierrette Hardy :

- Concernant les candidats du projet Sentinelle, est-ce toujours les mêmes;
- Concernant les toiles exposées à la bibliothèque, y-a-t-il une assurance.

Madame Maryse Labonté :

- Concernant les étagères de la bibliothèque;
- Concernant le taux de participation au Carnaval.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 09

^{13.}
2012-02-38 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE : Lundi le 5 mars 2012 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

